

que Dumont d'Urville trouva, sur la côte de la petite île de Vanikoro, les débris des deux frégates, qui ont été transportées au Musée de la marine du Louvre. Quant aux victimes de 1787, le P. Vidal en a retrouvé les restes en 1882.

Soulavie avait sur la cheminée de son cabinet de travail le buste de Lamanton et le montrait souvent à ses visiteurs en disant : « Voilà celui qui est allé mourir à ma place en Océanie ! »

Deux autres pièces étaient venues compléter, sur ces entrefaites, la polémique des deux prêtres.

La première est la consultation pour Soulavie contre Barruel, datée du 26 avril et signée par MM. Godard, Piales, Elie de Beaumont, Target, Blondel, Levacher de la Terrinière et de Sèze.

La seconde est la réplique de Barruel. La consultation, dont nous avons indiqué le sens plus haut, est beaucoup mieux rédigée que le premier mémoire de Soulavie. Elle fait ressortir le tort fait à ce dernier dans son honneur, et insiste pour une réparation, en repoussant, d'ailleurs, formellement le renvoi de l'affaire devant l'officialité. Barruel, dit-on, en offrant de faire la preuve que ses attaques étaient fondées, a espéré sans doute que les magistrats, pour éviter de se prononcer sur des questions physiques ou théologiques, mettraient les parties *hors de cour*. Or, Barruel n'a rien à prouver et ne doit être reçu à rien prouver à cet égard, car l'ouvrage étant revêtu de l'approbation d'un censeur, il n'en faut pas davantage aux magistrats pour juger.

La réplique de Barruel est absolument conforme aux indications contenues dans la lettre qu'il écrivait à son frère et se résume ainsi :